

*Expansion des exportations—Loi*

Le député de Mississauga-Sud et le député de York-Peel (M. Stevens) ont bien expliqué notre position et j'exhorte tous mes collègues à la Chambre à voter en faveur de cette motion.

En conclusion, je tiens à citer un passage de l'économiste Arthur Donner publié dans le Toronto *Star* d'hier:

... la part canadienne du marché mondial des exportations a diminué alors que celle de l'OPEP a augmenté. En 1970, le Canada avait 5.9 p. 100 des exportations mondiales, comparativement à 4.3 p. 100 en 1982.

Le Canada doit exporter davantage si nous voulons que nos jeunes trouvent du travail. Il faut créer des emplois, des emplois et encore plus d'emplois, ce qui est l'objectif fondamental de notre nouveau chef. En vérité, monsieur le Président, je peux vous dire que, si nous nommons au conseil de la SEE des personnes du secteur privé qui connaissent le domaine des exportations, le rendement de la SEE sera meilleur que si le gouvernement y joue un rôle encore plus important.

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais livrer quelques observations au sujet de l'amendement proposé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Permettez-moi de faire quelques remarques au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), par votre entremise, monsieur le Président. Avant que le ministre ne nous quitte, j'invite le député à se montrer moins désinvolte à l'avenir en énumérant des partisans libéraux susceptibles d'être nommés à certains postes, car j'ai remarqué que le ministre prenait note de tous ces noms.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Bosley:** En outre, je tiens à préciser que, selon moi, M. Conrad Black n'apprécierait certainement pas d'être accusé d'être un partisan libéral. Je ne crois pas que ce soit là ses options politiques, mais sa nomination au conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations permettra à cette société de bénéficier de son expérience des affaires.

● (1150)

L'autre partie de l'intervention du député de Yorkton-Melville pouvait laisser croire qu'il n'avait lu ni l'amendement ni la motion principale. Cette dernière prévoit que le ministre devrait avoir toute liberté de nommer les personnes qu'il désire, qu'elles fassent partie de la Fonction publique ou non, et la pratique veut que l'on en nomme des deux secteurs.

Le but de l'amendement du député de Mississauga-Sud est extrêmement simple. Il restreint le nombre d'employés de la Fonction publique pouvant être nommés au conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations. La logique qui sous-tend cette proposition est d'une très grande simplicité. Si nous croyons qu'il est judicieux et sensé—et je ne vois pas comment l'on pourrait prétendre le contraire—d'essayer de donner un second souffle à l'économie canadienne grâce aux exportations, nous devrions alors faire en sorte que

la Société pour l'expansion des exportations réponde le mieux possible aux besoins des exportateurs du secteur privé. Or, qui connaît mieux ces besoins que les exportateurs eux-mêmes?

Afin de garder cette liberté totale de nommer qui bon lui semble, le gouvernement prétendra vraisemblablement qu'il doit nommer un grand nombre de fonctionnaires au conseil d'administration. C'est là l'argument que le gouvernement invoquera probablement car, autrement, il ne serait pas opposé à notre amendement. Cette société de la Couronne est peut-être celle qui a le plus besoin d'être libre de toute entrave. En effet, une disposition de la loi prévoit que le gouvernement peut passer par la Société pour l'expansion des exportations pour financer un projet qui, selon le conseil d'administration de la Société, n'est pas rentable. En ce sens, la Société sert les objectifs nationaux du gouvernement fédéral.

Pour permettre au conseil d'administration de décider objectivement si un projet mérite ou non d'être financé par la Société, il faut logiquement le tenir aussi éloigné que possible de l'influence des fonctionnaires fédéraux qui ne travaillent pas pour le secteur privé et n'ont de comptes à rendre, en définitive, qu'au ministre.

Pour obtenir les meilleurs conseils possibles sur la rentabilité d'un projet, le ministre doit, s'il veut montrer qu'il prend au sérieux le pouvoir qui lui est conféré d'ordonner à la Société de financer un projet même si elle ne le juge pas rentable, faire disparaître le plus possible toute apparence—et je dis cela sans insinuation—de manipulation possible du conseil d'administration de la Société par son ministère ou lui-même. Le ministre compétent, un ancien premier ministre provincial, connaît l'importance des apparences dans l'élaboration d'une politique publique, la formation d'un conseil d'administration et l'octroi de pouvoirs.

Cet amendement se recommande au gouvernement du seul fait que la Société pour l'expansion des exportations a un budget énorme et revêt une extrême importance pour les exportateurs canadiens. Le principal rôle de cette société est de favoriser les exportations canadiennes et non pas de répondre aux besoins du ministre. La meilleure façon d'y parvenir, que ce soit de façon symbolique ou pratique, est de nommer au conseil d'administration les exportateurs les plus capables. Si cet amendement est rejeté, cela laissera entendre que le ministre ne désire pas que les exportateurs les plus compétents siègent au conseil d'administration et qu'il désire vraisemblablement laisser croire que le pouvoir revient à la Fonction publique fédérale. Si ce n'est pas là sa position—et j'ose croire que c'est bien le cas—je lui suggère alors respectueusement de nous le montrer clairement ainsi qu'aux exportateurs en acceptant cet amendement.